

Préfecture du Puy-de-Dôme

Préfecture de l'Allier

Préfecture de la Creuse

Arrêté inter-préfectoral du 31 janvier 2003
Fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sioule

Le Préfet de l'Allier,
Le Préfet de la Creuse,
Le Préfet du Puy-de-Dôme,

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{ER} -

Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sioule couvre l'ensemble du bassin versant de la Sioule, comme indiqué sur la carte en annexe 1 ;

La liste des communes concernées par ces périmètres figure en annexe 2 du présent arrêté.

ARTICLE 2 -

Le Préfet de la région Auvergne est chargé de suivre, pour le compte de l'Etat, la procédure d'élaboration du SAGE Sioule.

ARTICLE 3 -

Le présent arrêté sera affiché dans toutes les mairies situées dans le périmètre, et une mention sera insérée dans 2 journaux régionaux et locaux diffusés dans chacun des 3 départements.

ARTICLE 4 -

Les Secrétaires Généraux des préfectures du Puy-de-Dôme, de l'Allier, de la Creuse et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de chacun des 3 départements.

Le Préfet de l'Allier,
Dominique BELLION

Le Préfet de la Creuse,
Patrick DELAGE

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Pierre MONGIN